

REGLEMENT INTERIEUR

ADHESION-MEMBRES

Seuls sont membres du club les personnes à jour de leur cotisation. La cotisation annuelle est valable chaque année du 1^{er} Septembre au 31 Août (saison tennistique). Le montant de la cotisation est révisable chaque année et décidée par le comité de direction. Le comité de direction peut refuser en le justifiant, l'adhésion de toute personne.

LICENCES ET ASSURANCES

Les membres du club sont licenciés à la FFT et bénéficient à ce titre d'une assurance (voir panneau au club).

Le CMA Tennis n'est pas responsable des éventuels accidents corporels qui peuvent survenir durant les cours du fait de l'adhérent.

Chaque participant doit avoir une assurance responsabilité civile couvrant les risques de dommages corporels qu'il pourrait subir ou occasionner aux personnes et aux installations dans le cadre de nos activités.

Chaque adhérent, tous les 3 ans, doit remettre un Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du tennis.

ACCES AUX COURTS

L'accès aux courts est réservé aux membres du club (licenciés) et à jour de leurs cotisations.

Entretien : Les joueurs s'engagent à tenir le terrain en parfait état de propreté.

Sur les terrains en terre battue, les joueurs ont l'obligation de passer le filet après avoir joué. Les gardiens peuvent interdire l'accès aux courts pour l'entretien ou le maintien en bon état de ceux-ci.

DISCIPLINE

- Interdiction de fumer sur les courts
- Toute autre activité autre que le tennis est interdite sauf activités organisées en accord avec le club
- Présence d'animaux interdite sur les terrains
- Les membres du comité directeur ont vocation à pénétrer sur les courts pour régler tout litige aux manquements au règlement.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts ou dans les vestiaires.
- Les dégradations volontaires des locaux ou du matériel seront sanctionnées et dans ce cas une indemnisation pourra être exigée.

L'exclusion immédiate d'un adhérent peut être envisagée si son comportement est jugé perturbateur pour le groupe et en cas de non-respect du présent règlement.

REGLEMENT INTERIEUR

RESERVATIONS SUR INTERNET: Les réservations se font uniquement sur internet.

Rappel des règles:

- Pour réserver il faut avoir réglé une cotisation donnant droit à la réservation. Il faut que son partenaire soit également adhérent dans les mêmes conditions.
- Il faut 2 noms pour réserver le créneau, ces 2 noms doivent correspondre aux 2 joueurs présents sur le court. Il est donc interdit d'utiliser le nom d'un adhérent non concerné par la réservation ou de prêter son nom pour permettre une réservation.
- Une invitation peut aussi être utilisée. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué ou subi par une personne non licenciée.
- Vous pouvez réserver jusqu'à 7 jours à l'avance.
- Vous ne pouvez réserver une 2ème heure qu'après avoir consommé la 1ère.
- Vous pouvez annuler une réservation à tout moment afin de libérer le créneau.

CONSEQUENCES POUR LE NON RESPECT D'UNE DE CES REGLES :

1^{ère} infraction constatée : 1 avertissement

2^{ème} infraction constatée : suspension de la possibilité de réserver pendant une semaine.

3^{ème} infraction constatée : suspension définitive de la possibilité de réserver.

TENUES

Tenues et comportement décents exigés et de rigueur sur les terrains (tenue adaptée à la pratique du tennis en particulier en ce qui concerne les chaussures).

ECOLE DE TENNIS ET ENSEIGNEMENT

L'enseignement pour l'école de tennis est dirigé par un enseignant diplômé.

Les horaires sont fixés seulement par lui en fonction de la disponibilité des jeunes et de son emploi du temps.

ECOLE DE TENNIS : Uniquement les enfants de 5 à 17 ans.

COTISATIONS : Au près du professeur et des membres du comité directeur

ENSEIGNEMENT : Fixé par le professeur après concertation avec le bureau directeur.

LICENCES obligatoires.

ATTENTION : Avant de déposer leur enfant au club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir. Les enfants restent sous la responsabilité des parents sauf pendant la durée des cours. Dès que l'heure de cours est terminée, les enfants sont sous la responsabilité des parents. Le club dégage toute responsabilité en cas d'incident qui surviendrait en dehors de la durée du cours.

Ponctualité

Les adhérents s'engagent à respecter les horaires des cours. Les élèves sont tenus d'être présents en cours 5 minutes avant son début. En cas de retard excessif, le professeur est en droit de ne pas les accepter.

ENTRAINEMENT DES EQUIPES : Les joueurs qui bénéficient d'un entraînement d'équipe s'engagent à se mettre à la disposition du club pendant toute la durée du championnat.